

# RESOLUTION THEMATIQUE

## Le développement de la syndicalisation des cadres

Les cadres et ingénieurs ne croient plus aux discours managériaux relatifs à l'accomplissement et à la réalisation de soi dans l'entreprise. La logique financière privilégiant l'actionnaire et le marché a totalement bouleversée la relation des cadres avec l'entreprise. Le statut des cadres s'est précarisé.

Dans ce contexte, les cadres et ingénieurs ont pris conscience de leur fragilité professionnelle.

De la perception de ces transformations et de leur prise en considération dans le respect des revendications et orientations générales de notre organisation, dépend notre capacité à développer et à renforcer notre action syndicale auprès de ces salariés.

La syndicalisation des cadres est un véritable défi pour assurer le développement et le renforcement de FO. Être cadre syndiqué doit devenir naturel.

### **La syndicalisation des cadres, un atout pour FO**

Le nombre de cadres et ingénieurs ne cesse d'augmenter. Dans le seul secteur privé, ils étaient 200 000 en 1947, à la naissance des régimes de retraites complémentaires de cadres (AGIRC) ; ils sont désormais plus de 3,5 millions. Dans le secteur public, l'évolution est comparable. Pour FO, la syndicalisation passe et passera plus encore dans l'avenir par les cadres.

Cela autorise à prendre de la distance non pas avec l'histoire du mouvement ouvrier mais avec les arguties « ouvriéristes » pour affirmer que les cadres et ingénieurs sont des salariés à part entière et sont une part croissante du monde du travail. Croissante ne saurait, à nos yeux, vouloir dire prépondérante tant l'harmonie est préférable à l'hégémonie. En tirer toutes les conséquences s'impose donc pour l'avenir de notre organisation.

Comme les autres salariés, les cadres sont maintenant davantage menacés et plus nombreux à exprimer leur hostilité face aux dérives managériales.

Il s'agit pour FO-cadres de relayer l'action de la Confédération vers l'encadrement. Cette fonction de relais est centrale dès lors qu'elle ne s'entend pas de façon mécanique comme courroie de transmission. Le respect des structures et des règles laissent à FO-Cadres le soin d'ajuster le relais qu'elle tient de la Confédération. Cet ajustement vise à plus d'efficacité en direction de l'encadrement. S'il nous revient de prolonger l'action de la Confédération vers le dehors, il nous revient en retour de porter à la connaissance de cette dernière les questions propres aux cadres qui auraient pu échapper ou n'avoir pas été vues avec l'acuité nécessaire.

Cette ambition de FO-Cadres ressort très directement des statuts de la Cgt-FO qui depuis le 17ème congrès de Lyon stipulent à l'article 3 bis qu'au sein de la Cgt-FO, l'Union des Cadres et Ingénieurs Force Ouvrière (FO-Cadres) a vocation à regrouper tous les cadres et ingénieurs adhérents de leur Fédération FO.

Au vu des principes énoncés ci-dessus en matière de répartition de responsabilités, FO-Cadres s'occupe des intérêts communs à l'ensemble des cadres et ingénieurs.

De ces principes découlent deux grands types d'effets concernant respectivement les responsabilités que FO-Cadres exerce au nom de l'ensemble des cadres et ingénieurs et le concours qu'elle apporte aux Fédérations, aux Unions ou aux Syndicats nationaux.

La syndicalisation des cadres nécessite un engagement permanent de toutes nos structures, à tous les niveaux, à la hauteur des enjeux de la réalité du monde du travail aujourd'hui.

Consciente que les cadres sont des salariés à part entière et non entièrement à part, FO-Cadres doit continuer de faire du développement de leur syndicalisation l'une de ses priorités. C'est en effet par l'adhésion et le renforcement qui s'en suit qu'un syndicat est en mesure de renforcer sa position, d'être force de propositions et de pouvoir négocier la défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés.

A ce titre les élections professionnelles sont l'un des moments forts dans l'entreprise où les cadres, aux côtés des autres salariés, peuvent faire entendre leurs voix et défendre légitimement leurs intérêts.

C'est dans cette perspective d'un renforcement de la présence de FO dans l'encadrement que FO-Cadres entend développer des actions de syndicalisation et de promotion d'un syndicalisme libre et indépendant avec l'appui des Fédérations, des Unions départementales, notamment par le renforcement des commissions cadres départementales, et le cas échéant, par la mise en œuvre de structures de coordinations départementales au niveau régional.

Sur ce point le rôle des délégués syndicaux est essentiel pour ne pas dire déterminant car la syndicalisation des cadres obéit à une double exigence :

- répondre aux aspirations d'une composante croissante du monde du travail,

- assurer le développement et le renforcement de notre organisation ;

Les cadres et ingénieurs doivent trouver toute leur place au sein de notre organisation syndicale.

Pour cela il convient :

- d'intégrer dans nos analyses et réflexions la diversité du salariat, tout en tenant compte de la spécificité de l'encadrement.
- de construire les conditions d'une défense des intérêts individuels et collectifs des cadres en synergie avec la défense des intérêts de l'ensemble des autres salariés,
- de défendre le rôle et la place des cadres dans l'entreprise et plus largement dans notre économie.

Cette réflexion appelle des efforts à tous les niveaux de l'organisation, tant sur le fond que sur la forme. Ceci est essentiel pour :

- participer au renforcement de la solidarité entre tous les salariés ;
- jeter les bases d'un nouveau rapport de force face à l'employeur ;
- renforcer notre présence dans l'encadrement par un travail continu d'information et de formation adapté aux spécificités des cadres et des ingénieurs, du privé comme du public ;
- faire de la syndicalisation des cadres un enjeu pour tous les militants FO ;
- assurer le suivi des adhérents cadres, notamment dans les PME-PMI ;
- intégrer les préoccupations des cadres dans les revendications générales de la Confédération, des Fédérations professionnelles, Unions départementales et syndicats.

Pour cela le Congrès invite l'ensemble des syndicats à se rapprocher de leurs unions départementales et de leurs Fédérations ainsi que de leurs commissions cadres respectives pour développer avec la Confédération et FO-Cadres les actions en faveur d'une meilleure syndicalisation des cadres.

Ces actions doivent impliquer l'ensemble des militants.

Dijon, le 28 octobre 2009  
Adoptée à l'unanimité

# MOTION

**Considérant l'urgence du développement de la syndicalisation des cadres et ingénieurs,  
Les cadres FO, réunis en Congrès à Dijon les 27 et 28 octobre 2009,**

- **rappellent** l'action déterminante de FO dans l'histoire du mouvement social et **soulignent** que chômage, insécurité, pressions hiérarchiques, dérives managériales, harcèlement organisationnel touchent désormais toutes les catégories de salariés ;
- **rappellent** que les cadres sont des salariés à part entière et non des salariés entièrement à part ;
- **réaffirment** que les employeurs ne leur donnent plus la parole dans leur cadre professionnel. Ils sont relégués au statut d'exécutants des décisions et orientations des actionnaires qui seuls dirigent désormais les entreprises ;
- **revendiquent** responsabilité, force de proposition et de créativité, face au démantèlement permanent des acquis sociaux et à la dépréciation du rôle des cadres au sein des entreprises ;
- **réaffirment** qu'être syndiqué, c'est prendre la parole et rompre l'isolement. C'est disposer de lieux d'expressions et de réflexions pour construire des positions revendicatives et proposer sa vision du projet d'entreprise afin qu'il prenne en compte les salariés dans leur dimension humaine et non comme simple « ressource » ;
- **dénoncent** les barrières élevées par le patronat contre la syndicalisation des cadres au prétexte fallacieux qu'un cadre syndiqué pourrait être déloyal vis-à-vis de son employeur et de son entreprise ;
- **rappellent** que la syndicalisation nourrit le collectif dans l'entreprise, développe un esprit critique et constructif, grâce à une prise de recul par rapport aux tâches quotidiennes et par le lien social qu'elle recrée ;
- **rappellent** que le cadre syndiqué FO est loyal tant envers l'entreprise qu'envers tous les salariés, et qu'au-delà de la défense des intérêts individuels, il agit toujours dans l'intérêt collectif en partageant sa vision prospective et éclairée de la stratégie de l'entreprise au bénéfice de tous les salariés ;
- **se félicitent** du développement des actions de FO-Cadres en faveur des cadres de par ses enquêtes, ses guides, son service juridique, son site internet et ses outils de communication, sa défense des cadres au quotidien et sa présence dans toutes les instances de représentation des cadres à tous niveaux ; FO-Cadres a acquis visibilité, lisibilité et légitimité à faire entendre la voix des cadres dans toutes les branches professionnelles tant du privé que du public, par la défense des statuts et de la convention collective des ingénieurs et cadres ;
- **dénoncent** les nouvelles règles de la représentativité syndicale créées par la loi de « modernisation sociale », dont le but est notamment d'affaiblir la représentation des salariés dans les entreprises.

**Dans ce contexte où la représentation des cadres et leur intégrité personnelle sont menacées, FO-Cadres invite l'ensemble des cadres à rejoindre Force Ouvrière et à se présenter sur les listes FO de leur collège afin de se faire entendre et de faire reconnaître leurs droits.**